

- Différents programmes pour partir en tant qu'assistant de français
 - Adresses utiles
 - Carnet d'adresses



Fiches IJ

Centre Régional Information Jeunesse
17, rue de Metz 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 21 20 20
Sources documentaires :
CIDJ Paris
Réseau IJ

Etre assistant.e de français à l'étranger dans un établissement scolaire

L'assistant.e de français a pour mission de collaborer avec un professeur qui enseigne le français dans un établissement scolaire à l'étranger.

Son rôle

Le rôle de l'assistant est d'améliorer l'expression orale des élèves et de leur faire découvrir une culture différente. Il intervient généralement en collaboration avec les enseignants de langue vivante de l'établissement scolaire où il est affecté. Il est le représentant de la langue française dans un pays étranger et participe à la vie de l'établissement.

Les assistants de langue sont affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires, dans certains cas) pour une durée de 7 à 12 mois.

C'est une première expérience professionnelle rémunérée. Le fait qu'il soit un jeune étudiant encourage les élèves à s'exprimer oralement.

Il peut intervenir en classe entière en présence de l'enseignant ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Les missions

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur
- participation à diverses activités éducatives de l'établissement
- aide personnalisée à l'élève
- animation d'un club de langue
- préparation de stages linguistiques.

Pour quels pays

Les conditions de travail (durée, horaires, rémunération, protection sociale) diffèrent selon les pays.

Sur le site du CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques), vous trouverez les modalités pour chaque pays concernés.

22 pays participant à cet échange : Allemagne, Autriche, Suisse alémanique, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, République d'Irlande, Inde, Chine, Taiwan, Argentine, Colombie, Costa-Rica, Équateur, Mexique, Espagne, Égypte, Italie, Pays-Bas, Portugal.



<http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger>

• Comment poser sa candidature ?

Les conditions :

- Être étudiant(e) de nationalité française
- Avoir entre 20 et 30 ans (35 pour l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni)
- Avoir une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil.

Le programme s'adresse, en priorité, aux étudiants qui se destinent aux carrières de l'enseignement et qui sont titulaires au minimum d'une deuxième année de parcours de licence (L2) de langue.

Pour obtenir votre dossier:

- vous devez vous rendre au secrétariat de votre UFR ou département et demander que l'on vous délivre un identifiant nécessaire à la saisie en ligne de votre dossier (en octobre pour une rentrée l'année suivante).
 - Faire évaluer votre compétence en langue par un professeur
 - faire valider votre dossier électroniquement par le secrétariat qui renverra votre dossier au Ciep.
- Le CIEP vous fera savoir si votre candidature a été retenue ou si vous êtes sur liste d'attente.
- les candidats retenus seront informés ultérieurement de leur affectation par les autorités étrangères auxquelles il revient d'affecter les assistants de langue.

Différents programmes pour partir en tant qu'assistant de français

Partir comme assistant Comenius

Dans le cadre d'Erasmus + , les mobilités des étudiants peuvent s'effectuer sous la forme d'un stage dans une entreprise dans un autre pays européen. Les étudiants peuvent partir en stage dès la première année d'études pour une durée de 2 mois à 12 mois. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Les étudiants souhaitant partir en tant qu'**assistant de langue** dans un pays européen doivent dorénavant en faire la demande dans le cadre de cette action.


Renseignements auprès de son université.

(Sources : Agence Erasmus + <http://www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-superieur>)


Plus d'information sur le site de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation .

Agence Erasmus+ France / Education Formation

25, quai des Chartrons
33000 BORDEAUX

 05 56 00 94 00

Horaires d'accueil téléphonique : 9h-12h30 et 14h-17h

 <http://www.agence-erasmus.fr>
<http://www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-superieur>

Assistant de français aux Etats-Unis avec le programme Fulbright

La Commission Fulbright franco-américaine gère deux programmes d'assistantat de français dans des établissements supérieurs américains: le programme Fulbright assistant de français (FLTA) qui place 25 à 30 assistants dans des petites universités aux Etats-Unis et la bourse Carlet Levy-Despas qui place 1 assistant de français à Amherst College dans le Massachusetts.

- Assistant Fulbright

La Commission franco-américaine, en partenariat l'Institute of International Education, propose aux étudiants français -titulaires d'au moins une licence -entre 25 et 30 postes d'assistants de langue française aux Etats-Unis.

Les placements sont proposés essentiellement au niveau universitaire sur l'ensemble du territoire américain et délibérément à l'écart des destinations les plus connues.

Les lauréats suivent aussi deux cours à l'université dont ils dépendent. L'un de ces cours sera obligatoirement lié à l'histoire, la littérature ou la civilisation américaines.

Attention : il sera difficile de préparer un diplôme américain lors de cette année d'assistantat, puisque les cours suivis à l'université ne représenteront que quelques heures par semaine.

Pour les conditions exigées :

- Si vous êtes étudiant/jeune diplômé français et que vous êtes titulaire au minimum d'une licence, vous pouvez alors candidater au Programme Fulbright Foreign Language Teaching Assistant (FLTA).
 - Être de nationalité française ;
 - les candidats qui ne résident pas en France au moment du dépôt des dossiers ne sont pas prioritaires mais peuvent tout de même poser leur candidature ;
 - Pouvoir partir seul, sans dépendants
 - Avoir un niveau d'anglais correct (TOEFL : 80 / IELTS : 6.5 ; niveau B2/C1) ; des sessions d'examen au TOEFL sont organisées en janvier pour les candidats pré-sélectionnés ;
 - Parler un français clair et précis ;
 - Être disponible pour une année académique débutant en août ou septembre et se terminant en mai ou juin ;
- Attention, il n'est pas indispensable d'avoir une formation FLE (Français Langue Etrangère) ou d'envisager d'être enseignant d'anglais pour poser sa candidature. Un intérêt pour l'enseignement et/ou les études américaines constituent toutefois des atouts essentiels. ;
- Il n'est pas indispensable d'avoir une formation FLE (Français Langue Etrangère) ni d'envisager d'être enseignant d'anglais pour poser sa candidature. Un intérêt pour l'enseignement et pour les études américaines constituent cependant des atouts essentiels.

- Assistant de Français à Amherst Collège (Massachusetts), Bourse Carlet - Levy-Despas

Elle est attribuée dans le cadre d'un programme d'assistant de français au Amherst College, dans le Massachusetts.

Les conditions pour être éligible à cette bourse :

- Être de nationalité française. Les candidats possédant la double nationalité franco-américaine sont également éligibles ;
 - Être titulaire au minimum d'une licence, et avoir obtenu cette licence depuis moins de 5 ans ;
 - Avoir un très bon niveau de français ;
 - Être disponible pour une année académique débutant en août ou septembre et se terminant en mai ou juin.
- Plus d'informations auprès de la Commission Franco-Américaine.

(Sources : Commission franco-Américaine)
www.fulbright-france.org

Commission franco-américaine

9 rue Chardin
75016 PARIS

01.44.14.53.60



La réception et le standard sont ouverts du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

L'accès au Centre EducationUSA se fait exclusivement sur rendez-vous préalable.



<http://www.fulbright-france.org>

Programme JET pour le Japon

Le Programme JET (Japan Exchange and Teaching Programme) est une action menée par les collectivités locales du Japon en collaboration avec les Ministères japonais des Affaires Etrangères, de l'Éducation (MEXT), des Affaires Intérieures et des Communications, et le CLAIR (Council of Local Authorities for International Relations). Il a pour objectif d'inviter des jeunes de pays étrangers au sein des collectivités locales ainsi que dans des établissements scolaires afin de promouvoir la compréhension mutuelle entre le Japon et la France. Chaque participant(e) au programme JET est un(e) employé(e) de son organisme contractant pour une période d'un an, renouvelable jusqu'à un maximum de 5 ans.

Secteur d'activité :

ALT (Assistant Language Teacher) : employé(e) en charge de l'enseignement linguistique.

(Affectation au sein de la commission de l'éducation du

département de CHIBA)

(Sources : Ambassade du Japon en France)

<http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/JET/index.html>

Ambassade du Japon en France

7 Avenue Hoche

75008 PARIS



01 48 88 62 00

Du lundi au vendredi, 9h30-13h, 14h30-17h

Demande de visas : 9h30-12h30



visa@ps.mofa.go.jp



http://www.fr.emb-japan.go.jp/itprtop_fr/index.html



Etre assistant.e de français à l'étranger dans un établissement scolaire

Adresses utiles



Fiches IJ

Centre Régional Information Jeunesse
17, rue de Metz 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 21 20 20
Sources documentaires :
CIDJ Paris
Réseau IJ

Espaces voyages du CRIJ (Billets d'avion et d'autocars, Carte Isic, UCPA, forfaits de ski...)

17 rue de Metz
31000 TOULOUSE

05 61 21 50 50

05 62 30 10 91

du lundi au vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 18h

voyages@crij.org

<http://www.crij.org>

Commission franco-américaine

9 rue Chardin
75016 PARIS

01.44.14.53.60

La réception et le standard sont ouverts du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

L'accès au Centre EducationUSA se fait exclusivement sur rendez-vous préalable.

<http://www.fulbright-france.org>

Ambassade du Japon en France

7 Avenue Hoche
75008 PARIS

01 48 88 62 00

Du lundi au vendredi, 9h30-13h, 14h30-17h

Demande de visas : 9h30-12h30

visa@ps.mofa.go.jp

http://www.fr.emb-japan.go.jp/itprtop_fr/index.html

Agence Erasmus+ France / Education Formation

25, quai des Chartrons
33000 BORDEAUX

05 56 00 94 00

Horaires d'accueil téléphonique : 9h-12h30 et 14h-17h

<http://www.agence-erasmus.fr>
<http://www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-superieur>



Etre assistant.e de français à l'étranger dans un établissement scolaire

Carnet d'adresses

• Adresses utiles



Fiches IJ

Centre Régional Information Jeunesse

17, rue de Metz 31000 TOULOUSE

Tél : 05 61 21 20 20

Sources documentaires :

CIDJ Paris

Réseau IJ

Adresses utiles

Partir à l'étranger : l'accompagnement conseil au CRIJ

• Partir à l'étranger : accompagnement - conseil par le CRIJ

Le CRIJ propose un accompagnement conseil pour partir à

l'étranger : conseils pour un projet de mobilité internationale, accompagnement à la recherche d'informations fiables, mise en relation avec les partenaires et les organismes spécialisés pour préparer le départ à l'étranger : les études, les stages, les jobs, le volontariat, etc...

Tous les lundis et mercredis après-midi de 13h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.

Plus d'informations :

Tél : 05 61 21 20 20

contact@crij.org

www.crij.org